**Refuges de solidarité et**

**de paix pour les Ukrainiens**

***Après ceux de Syrie, d’Afghanistan, d’Érythrée ou du Soudan en 2016,***

***c’est aux réfugiés venus d’Ukraine que les Activités Sociales des salariés de l’énergie***

***ouvrent les portes de leurs villages vacances pour un accueil solidaire.***

**D**epuis le début de l’offensive de l’armée

russe déclenchée par le gouvernement

de Vladimir Poutine en Ukraine, le

24 février dernier, 5 millions de civils ont fui leurs

villes ou leurs villages, pris sous de violents bombardements

et victimes, pour certains, des pires

exactions, selon le ministère de l’Intérieur français.

Ils ont trouvé asile dans l’un des pays frontaliers

de leur pays en guerre : la Pologne, principalement,

mais aussi la Moldavie, la Roumanie

et la Hongrie. Pour Médecins sans frontières, ce

drame est *« un des plus importants exils de*

*guerre de l’histoire européenne »*. En France, les

services de l’État se sont engagés à construire

l’accueil de 100 000 personnes.

*« Dès le déclenchement de la guerre, nous avons*

*adressé un courrier au Premier ministre pour faire*

*connaître notre engagement auprès des réfugiés*

*qui ne manqueraient de devoir quitter leur pays*

*sous les bombes »,* raconte Erwann Dupont, administrateur

de la CCAS, président de la Commission

Activités internationales. Cette disponibilité a déjà

été éprouvée par les services de l’État, en 2016,

pour mettre à l’abri des réfugiés regroupés dans

des conditions effroyables à Calais.

**ENTRE ENGAGEMENT SOLIDAIRE**

**ET DROIT AUX VACANCES**

En mars, sollicitées par les préfectures de

25 départements – en l’absence regrettable

d’un préfet dédié à cette opération humanitaire

–, la CCAS et les CMCAS avaient déjà

identifié 19 villages vacances, adultes et jeunes,

susceptibles d’organiser cet accueil.

*« La double contrainte, assumée par nous, de*

*l’engagement solidaire et du droit aux vacances*

*pour tous a été surmontée en sélectionnant des*

*villages fermés ou ne figurant pas au réseau 2022,*

*et des villages jeunes fermés après les vacances*

*de février et qui n’ouvraient que pour l’été »,*

explique Erwann Dupont.

Depuis la mi-mars, 180 personnes sont accueillies

au Cap d’Agde (Hérault), 80 à Aimargues (Gard),

25 à Colpo (Morbihan), 40 à Saint-Cast-le-Guildo

(Côtes-d’Armor). Sur la liste des villages susceptibles

d’assurer l’accueil des réfugiés – à l’heure

où nous mettons sous presse : Trégastel (Côtes-d’Armor),

Port-Navalo (Morbihan), Tantonville

(Meurthe-et-Moselle) et Tourves (Var).

L’encadrement des réfugiés accueillis dans les

villages de vacances de la CCAS est confi é par les

services préfectoraux aux associations d’action

médico-sociale : la Croix-Rouge dans le Languedoc,

Coallia en Bretagne.

**UN ACCUEIL TEMPORAIRE**

Dès le 17 mars, le village vacances du Cap d’Agde

accueillait un premier groupe de réfugiés :

*« Nous avons de nombreuses mères avec leurs*

*enfants – depuis des bébés de 8 mois jusqu’à des*

*ados,* explique Gabrielle, directrice adjointe du

village. *Des personnes âgées aussi et quelques*

*personnes en situation de handicap. Évidemment*

*peu d’hommes, puisqu’ils sont requis par le service*

*militaire en Ukraine. Il y a aussi parmi les*

*réfugiés des ressortissants de pays étrangers qui*

*résidaient en Ukraine, des Arméniens, Comoriens,*

*Guinéens et Marocains. »* Gabrielle note au fil des

jours une amélioration de l’ambiance générale :

*« Ça se passe bien. On commence à avoir un peu*

*de monde dans les activités sportives et les ateliers.*

*»* Dès l’annonce de l’arrivée des personnes

au Cap d’Agde et à Aimargues, *« les mails ont*

*commencé à fleurir sur les écrans, des offres de*

*coups de main, de dons de matériels ou de vêtements*

*»,* raconte Patrick Coulet, président de la

CMCAS Languedoc.

*« Cet accueil solidaire est temporaire,* explique

Erwann Dupont. *Il a pour but de permettre aux*

*personnes et aux familles à la fois de reprendre*

*pied, de se reposer et de “régler” leur situation*

*administrative, dans un délai de trois semaines*

*à un mois et demi, en attendant de se voir proposer*

*un hébergement plus pérenne. »* Ce délai

sera-t-il suffisant ? *« Notre convention s’achève le*

*15 juin,* précise Erwann Dupont. *Nous resterons*

*mobilisés au-delà. »*

En Bretagne, on est aussi sur le pont *« pour*

*remettre en état de marche le village de Colpo,*

*assurer les réunions avec les élus locaux et les*

*partenaires du village »,* explique Bruno Rathouit,

président de la CMCAS Finistère-Morbihan. Un

gros travail administratif qui a permis la mise à

l’abri de 25 réfugiés, dont deux nourrissons, arrivés

dans la nuit du 11 au 12 avril.

En Haute-Bretagne, *« la CMCAS a préparé l’accueil*

*à Saint-Cast-le-Guildo des réfugiés arrivés le*

*4 avril dernier »,* indique Nicolas Le Chapelain,

président de la CMCAS locale. Encore ému de sa

rencontre et des discussions avec deux personnes

francophones, l’élu précise : *« Nous*

*sommes totalement mobilisés, avec les salariés*

*des activités du territoire, pour assurer l’accueil*

*d’une trentaine de réfugiés, arrivés au village de*

*Trégastel le 20 avril en début de soirée. »*

**• Thierry Marck Le Journal Des Activités Sociales de l’Energie.**

 **EN FINIR AVEC LA GUERRE AUX MIGRANTS**

Le 3 mars dernier, l’Union européenne a décidé d’activer

la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative

à des normes minimales pour l’octroi d’une protection

temporaire favorable aux réfugiés. Cette protection prévoit :

le droit de séjour, l’accès au marché du travail et au logement,

l’aide sociale et médicale, un droit à la tutelle légale pour

les mineurs non accompagnés, ainsi que l’accès à l’éducation.

Le réseau Migreurop, qui regroupe 51 associations dans 17 pays

d’Europe – dont, pour la France, la Cimade, le Secours

catholique ou le Mrap – et approuve cette mesure, s’interroge

cependant : *« L’Europe aurait-elle décidé d’en finir avec la guerre*

*aux migrant·e·s qu’elle mène depuis plus de trente ans ? »* Et note

que *« ce mécanisme de protection […], qui n’avait jamais été*

*jusque-là appliqué, réclame que cet élan de solidarité et d’accueil*

*soit étendu à toutes les personnes réfugiées de guerre, quelles que*

*soient l’origine, la nationalité, la couleur de la peau, la classe ».*